



MAIRIE de SAINT-PORCHAIRE

Code Postal 17250

Saint-Porchaire, le 12 février 2025

DÉPARTEMENT
de la CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de SAINTES
Canton de SAINT-PORCHAIRE

83 rue Nationale
05.46.95.60.21
saint-porchaire2@orange.fr
www.st-porchaire.fr

**Mesdames et Messieurs
les Adjointes et les Conseillers Municipaux
17250 SAINT-PORCHAIRE**

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de bien vouloir assister à la réunion ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu en mairie :

LUNDI 17 FÉVRIER 2025 A 19H00

PETITES VILLES DE DEMAIN

Intervention de Madame Sandra Bléas, cheffe de projet Petites Villes de Demain.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024

Décisions prises dans le cadre de la délégation au titre de l'article L.2122-22 du CGCT

1/ Marchés publics

- Travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire : avenant n° 2 au lot 2/Gros-œuvre, Enduit, Habillage pierre
- Maison Marie Bon - Création d'un espace d'accueil et d'exposition : contrat de mission d'architecte
- Rénovation du local du 92 Rue Nationale : Mission SPS : choix de l'entreprise
- Rénovation du local du 92 Rue Nationale : Mission Contrôle Technique : choix de l'entreprise

2/ Finances

- Autorisation de paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2025
- Maison Marie Bon - Création d'un espace d'accueil et d'exposition - Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime au titre de la valorisation touristique des communes rurales
- Maison Marie Bon - Création d'un espace d'accueil et d'exposition - Demande de subvention à la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de la valorisation touristique des communes rurales
- Rénovation du local du 92 Rue Nationale - Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime au titre de la valorisation et du développement des services de proximité en milieu rural
- Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime au titre des produits des amendes de police pour l'installation de "feux-récompense"

3/ Intercommunalité

- Maison Marie Bon - Convention pour la gestion et l'animation de la Maison Marie Bon entre la Commune de Saint-Porchaire et la Communauté de Communes Cœur de Saintonge

4/ A l'issue de l'examen de l'ordre du jour, en application de l'article L.2121-19 du Code général des collectivités territoriales, débat portant sur la politique générale de la Commune.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers Municipaux, à l'assurance de ma cordiale sympathie.



Jean-Claude GRENON
Maire